



Gestion des ressources financières et humaines des conseils scolaires

Audit de l'optimisation des ressources de 2017

Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- Les 72 conseils scolaires de l'Ontario reçoivent 23 milliards de dollars par année du ministère de l'Éducation pour assurer l'éducation primaire et secondaire de presque deux millions d'élèves. Les conseils scolaires ont pour tâche de favoriser la réussite et le bien-être des élèves.
- Nous voulions vérifier si un échantillon de conseils scolaires du Sud de l'Ontario utilisent leurs ressources de manière à obtenir les résultats scolaires souhaités.

Pourquoi cet audit est-il important?

- Les ressources financières étant limitées, les conseils scolaires doivent utiliser les fonds disponibles de manière rentable pour veiller à ce tous les élèves reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour avoir un rendement scolaire élevé et acquérir de précieuses compétences.
- Un personnel enseignant et de soutien bien formé, motivé et géré de manière efficace est essentiel à la réussite et au bien-être des élèves.

Constataions

- Dans l'ensemble, les quatre conseils scolaires que nous avons visités utilisaient correctement les fonds réservés en vertu de la loi (pour les besoins spéciaux en matière d'éducation, p. ex.) aux fins pour lesquelles ils ont été accordés. Toutefois, les fonds accordés à des fins particulières (pour les élèves qui risquent d'obtenir de faibles résultats scolaires et les subventions pour l'enseignement des langues, p. ex.) sans être réservés en vertu de la loi n'étaient pas toujours utilisés aux priorités provinciales décrites par le Ministère dans les documents de financement des conseils scolaires.
- Les conseils scolaires bénéficient d'une certaine discrétion quant à la manière dont ils peuvent dépenser le financement reçu du Ministère pour les élèves qui risquent d'obtenir de faibles résultats scolaires (p. ex., ceux issus de ménages à faible revenu). Pour l'année scolaire 2015-2016, nous avons constaté que l'un des quatre conseils scolaires que nous avons visités n'avait utilisé que la moitié des 46,5 millions de dollars qu'il a reçus pour les élèves à risque et s'était servi du reste pour combler un manque à gagner au chapitre des salaires des enseignants et des besoins spéciaux en éducation.
- Les conseils scolaires de l'Ontario peinent à gérer efficacement l'assiduité des employés. Entre les années scolaires 2011-2012 et 2015-2016, les conseils scolaires ont dû composer avec des besoins financiers accrus en raison d'une augmentation du nombre de jours de congé de maladie utilisés par leurs employés. Selon une étude menée auprès de plus de 50 conseils scolaires, au cours de cette période de cinq ans (l'année scolaire 2011-2012 à l'année scolaire 2015-2016), le nombre total de jours de congé de maladie a augmenté de 29 % (passant de 9 à 11,6 jours par employé), et le coût global des congés de maladie en pourcentage de la masse salariale s'est accru de 25 %. Cela s'est produit après la conclusion d'une convention collective négociée de façon centralisée qui a modifié la politique à l'égard des congés de maladie afin que les employés ne puissent plus accumuler leurs jours de congé de maladie.
- Les quatre conseils scolaires que nous avons visités avaient de longues listes d'élèves qui attendaient d'être évalués ou servis par des spécialistes dans les domaines de la psychologie et de l'orthophonie. Par exemple, dans trois des quatre conseils scolaires, 24 % ou plus des élèves inscrits sur les listes d'attente pour des services psychologiques attendaient depuis plus d'un an.
- Nous avons remarqué que les délais d'attente pour être évalué par un spécialiste variaient de façon significative entre des écoles d'un même conseil scolaire. Cela s'explique du fait que les élèves ne sont pas redirigés vers des spécialistes dont la charge de travail est moins lourde. Des évaluations en temps opportun par des spécialistes permettent aux conseils scolaires de concevoir des plans à long terme pour offrir les services qui répondent le mieux aux besoins particuliers des élèves.
- Chacun des conseils scolaires que nous avons visités disposait d'un plan stratégique pluriannuel énonçant ses objectifs. Même si les conseils scolaires avaient des indicateurs et des cibles pour les objectifs liés à la réussite des élèves, ils n'en avaient habituellement pas pour les objectifs liés à la gérance de leurs ressources et au bien être des élèves.
- Aucun des quatre conseils scolaires visités n'avait terminé les deux évaluations obligatoires de tous leurs nouveaux enseignants dans les 12 mois suivant leur embauche, comme l'exige la *Loi de 1990 sur l'éducation*. Les taux d'exécution de ces évaluations pour ces quatre conseils scolaires variaient entre 64 % et 89 %. L'absence d'évaluations ponctuelles retarde la transmission de la rétroaction aux nouveaux enseignants qui pourraient avoir besoin d'un complément de perfectionnement professionnel.

Conclusion

- Les conseils scolaires ont utilisé les fonds réservés comme prévu par le Ministère, mais ils n'ont pas consacré tous les fonds non réservés qui leur avaient été accordés pour des priorités provinciales spécifiques en matière d'éducation (les élèves qui risquent d'obtenir de faibles résultats scolaires, p. ex.) à ces priorités.
- Les conseils scolaires que nous avons visités n'avaient pas de programmes efficaces de soutien de l'assiduité des employés pour gérer la hausse du nombre de jours de congé de maladie utilisés par le personnel.
- Les élèves ayant des besoins spéciaux en matière d'éducation n'ont pas obtenu les services les plus appropriés en temps opportun et de manière équitable en raison des longs délais pour obtenir une évaluation des besoins spéciaux.
- Les conseils scolaires n'avaient pas fixé de cibles mesurables pour tous leurs objectifs stratégiques et n'en rendaient pas compte publiquement chaque année.

Le rapport est accessible à www.auditor.on.ca